

## **Pour en finir avec l'austérité dans les EMS : Mise en œuvre immédiate de l'Initiative 125 !**

*Pétition adressée au Conseil d'Etat et au Grand Conseil*

Subvention diminuée de 8% et bloquée durant quatre ans. Voilà en peu de mots le plan d'austérité qui s'est abattu sur les EMS depuis 2006. Autant dire que les 4'000 collaborateurs et collaboratrices du secteur ont payé un lourd tribut dans le cadre des mesures d'économie du Conseil d'Etat, tribut que l'on peut estimer à au moins 60 millions si les dépenses avaient continué de croître normalement.

**C'est pourquoi aujourd'hui, considérant que :**

- les mesures d'économie ont atteint leurs limites, aussi bien en termes de conditions de travail qui ont été gravement péjorées (forte augmentation de la productivité, systématisation des horaires à coupures, suppression des remplacements en cas d'absences, pression sur le personnel ancien et plus « coûteux ») qu'en termes de prestations qui ont été clairement réduites (toilettes et mobilisations moins nombreuses et autres prestations réduites à leur strict minimum) ;
- leurs conditions salariales continuent d'être sensiblement inférieures à celles de leurs autres collègues de la santé, notamment du fait de prestations de deuxième pilier souvent beaucoup moins avantageuses ;
- la population genevoise a massivement accepté le 11 mars 2007, à près de 60% des votants, l'initiative populaire 125 « pour une meilleure prise en charge de nos aîné-e-s en EMS » qui prévoit un encadrement suffisant pour couvrir l'ensemble des besoins en soins ;
- l'obstination du Conseil d'Etat à tout faire pour ne pas mettre en œuvre depuis trois ans cette initiative, à l'exception des 5 petits millions que les syndicats avec le personnel des EMS lui ont arrachés dans la rue fin 2007, constitue un scandaleux déni de la volonté populaire ;
- l'application de cette initiative, de l'aveu même du Conseil d'Etat à l'époque, impliquerait la création de 620 postes supplémentaires ;
- la situation depuis 2007 a encore évolué avec l'ouverture d'environ 200 nouveaux lits ;

**Le personnel des EMS soutient les revendications du Cartel et demande plus particulièrement :**

- ***la mise en œuvre enfin de l'initiative 125 et son corollaire qui est l'engagement d'au moins 600 collaborateurs et collaboratrices supplémentaires ;***
- ***l'introduction enfin des horaires continus pour l'ensemble du personnel qui les souhaite ;***
- ***le rattachement à la caisse de prévoyance des établissements hospitaliers (CEH), dont le Conseil d'Etat avait fait un objectif stratégique ;***
- ***la mise au bénéfice du dispositif de préretraite de la fonction publique (PLEND) qui, pour un personnel sujet à de très fréquents problèmes de santé dus à la pénibilité de son travail, représente une mesure d'aménagement de fin de carrière indispensable ;***

